

NOTE SUR LES CONCOURS DE RECRUTEMENT 2020

Le 15 mars dernier, peu avant l'annonce du confinement, Blanquer et Vidal annonçaient le report des concours de recrutement de l'Éducation Nationale. Depuis, les milliers de candidat·es sont plongé·es dans l'angoisse dans l'attente de davantage de précisions. Il a fallu attendre près d'un mois pour avoir quelques précisions. Pour rappel, le SNUEP et la FSU étaient en faveur d'un maintien des concours cette année et opposés à une session blanche.

Les situations des différents concours sont diverses. Faisons le point.

CAPLP interne

Les résultats d'admissibilité avaient été publiés. Les épreuves d'admissions devaient se tenir en mars et avril (certaines avaient déjà eu lieu) mais n'ont pu se tenir en raison du confinement. Le 15 avril, J.-M. Blanquer a précisé que « toutes les épreuves des concours internes qui n'ont pas été passées sont reportées en septembre et en octobre. » Les épreuves d'admission auront-elles donc lieu à ce moment-là.

Cela pose une série de questions auxquelles le Ministère n'a pas encore répondu :

Comment va se passer l'affectation des stagiaires de l'interne ?

Vont-ils affecter tou·tes les admissibles en septembre en attendant les épreuves d'admission ou ne seront affecté·es que les lauréat·es après les résultats des épreuves d'admission ? Du coup qui prendrait les classes en attendant ? Cela induit aussi une formation amputée ?

Le remboursement des frais déjà engagés pour les oraux d'admission déprogrammés seront-ils pris en charge ?

La question de l'affectation se pose aussi : Resteront-ils·elles dans leurs anciennes affectations en attendant l'oral puis les résultats ?

Ne pas pouvoir se mettre à préparer la session de l'année suivante, puisque les recalé·es ne le sauront qu'en octobre.

CAPLP externe et 3^e concours

Les épreuves d'admissibilité devaient se tenir en avril. Déclaration de J.-M. Blanquer du 15 avril : « Pour les concours externes, ceux qui n'ont pas commencé, seules les épreuves écrites seront passées. ». Pour résumer, **les écrits, ordinairement épreuves d'admissibilité, feront office d'épreuves d'admission.** En réunion avec la DGRH, il avait été indiqué qu'il n'y aurait qu'une épreuve écrite, alors que la déclaration de J.-M. Blanquer est plus floue évoquant « les épreuves écrites ». Un seul écrit poserait un problème pour les disciplines avec une bivalence. Comment prendre en compte la bivalence sur une seule épreuve ?

Les candidat·es reçu·es seront nommé·es fonctionnaires stagiaires à la rentrée 2020.

J.-M. Blanquer : « Au début de l'année, un inspecteur viendra faire le point avec ces nouveaux professeurs et au printemps en 2021 la procédure de titularisation sera renforcée, notamment grâce à un oral dont nous allons très prochainement préciser les contours. »

L'ajout d'un oral va venir alourdir un peu plus l'année déjà chargée des fonctionnaires stagiaires entre rédaction du mémoire, validation du master, préparation des cours, visite de titularisation, etc.

Suite à ces premières annonces, un courrier de syndicats de la FSU est en cours de préparation pour faire remonter ces différents points et exiger de ne pas alourdir encore les obligations des fonctionnaires stagiaires. Le SNUEP-FSU demande l'application de la mesure des concours externes aux concours internes : les écrits font office d'épreuves d'admission.